



La deuxième conférence des Nations unies sur les établissements humains " Habitat II " (Istanbul, juin 1996) a mis en évidence la portée du processus mondial d'urbanisation ainsi que la contribution essentielle des villes au développement économique, social et culturel des pays. Elle a aussi souligné l'effet d'entraînement de l'urbanisation sur l'ensemble du territoire et le monde rural en particulier.

La croissance urbaine est, et restera, particulièrement élevée dans les pays en développement et ce, en dépit du ralentissement de l'exode rural. La population des villes du Sud représentera dans les prochaines années les deux tiers de la population urbaine mondiale.

Lieux de rencontres, de production de richesses économiques, sociales et culturelles, les villes sont les territoires privilégiés de la mondialisation des échanges et des politiques de développement durable. Les villes sont aussi au cœur des changements sociaux et des relations entre les pouvoirs locaux et la société civile. Leur gestion est un enjeu, mais peut aussi constituer un cadre d'apprentissage de la démocratie.

Au Nord comme au Sud, le choc parfois brutal des mutations économiques induit dans les villes une augmentation des inégalités, de la pauvreté, voire de l'exclusion sociale. En outre, l'ampleur inégalée du phénomène d'urbanisation interpelle fortement la communauté internationale pour le financement des équipements nécessaires à l'accueil, en une génération, de plus de 2 milliards de personnes.

Les pays d'Afrique, qui restent les partenaires privilégiés de la France, sont ceux où les prévisions d'urbanisation sont les plus élevées. Les premières journées de la commune africaine qui se sont tenues à Abidjan en janvier 1998, " Africités 98 ", ont montré le rôle désormais essentiel que jouent les collectivités locales dans le paysage institutionnel africain ainsi que la part de la coopération décentralisée dans le développement local.

La France accorde depuis quelques années une attention grandissante au développement urbain. Elle souhaite l'intensifier dans le cadre général de sa politique de coopération internationale. Mais, la complexité des problèmes pose la question de la pertinence de son action dans ce domaine.

Pour répondre le plus efficacement possible à cette question, j'ai souhaité approfondir les leçons tirées de la conférence " Habitat II " pour fixer de nouvelles orientations à la coopération urbaine française. J'entends notamment associer plus étroitement les collectivités territoriales françaises aux côtés de l'Etat pour la mise en place d'un partenariat entre villes visant au renforcement du processus démocratique et au développement local.

Cette démarche s'inscrit dans la réforme du dispositif français de coopération internationale et d'aide au développement. La France poursuivra sa coopération avec ses nombreux partenaires de par le monde, avec un objectif de présence politique et économique, ainsi que d'intensification des échanges culturels, scientifiques et techniques. Parallèlement, la France concentrera ses aides publiques au développement sur une " zone de solidarité prioritaire ", concernant les pays les moins développés, dont ceux d'Afrique, et sur lesquels interviendra, notamment, l'Agence française de développement, ex-CFD. Des ajustements dans les méthodes permettront d'aller vers davantage de négociation et de partenariat avec les acteurs locaux, au travers de programmes pluriannuels. Le Haut Conseil de la coopération internationale, instance consultative créée par la réforme, ouvre par ailleurs la coopération à l'ensemble de la société civile française, tout particulièrement aux organisations de solidarité internationale et aux collectivités territoriales.

Enfin, la France renforcera sa concertation avec les institutions européennes et internationales et accordera une attention particulière à l'espace francophone comme lieu privilégié pour une coopération autour des problèmes urbains.

Ce document est le résultat d'une large concertation avec les milieux professionnels publics et privés. Il m'est agréable d'y apposer ma signature en guise de présentation, mais aussi d'en partager les fruits et le suivi qui lui sera donné avec mes collègues, en particulier ceux en charge de l'économie et de l'équipement.

Charles JOSSELIN
Ministre délégué à la Coopération
et à la Francophonie